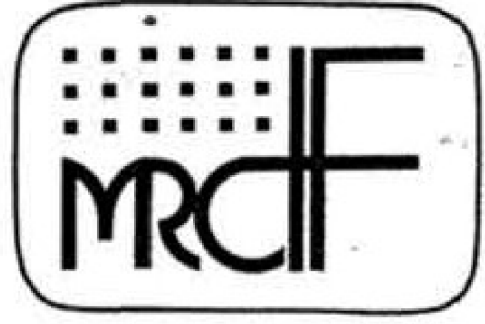

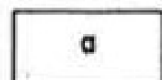
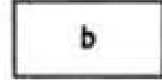













# SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN

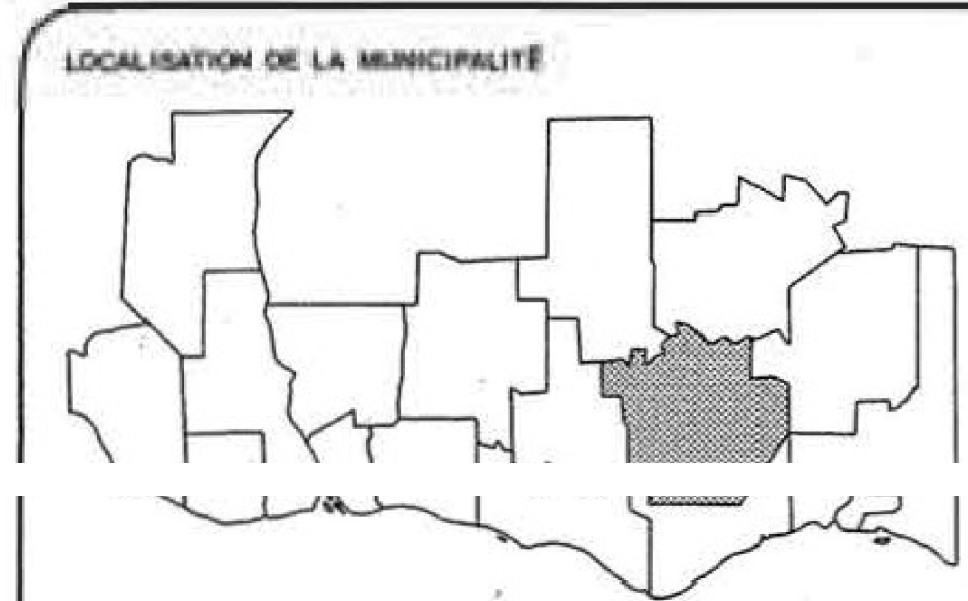


## CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

-  zone inondable de grand courant
-  zone de risques élevés de glissements de terrain
-  zone de risques moyens de glissements de terrain
-  zone de risques faibles de glissements de terrain
-  sols de très faible perméabilité
-  limite de la zone d'encadrement naturel
-  point de captage d'eau potable (périmètre immédiat)
-  périmètre de protection des points de captage
-  site du patrimoine
-  limite de la zone agricole désignée

Dans les zones encadrées, les plans suivants ont préséance:

-  Plan numéro C31109-050-0103\_v2
-  Plan numéro C31109-050-0203\_v2



**SOURCES**  
 Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 1983.  
 Ministère de l'Environnement du Québec, 1985.  
 Municipalités constituantes, 1986.  
**FOND DE CARTE:** Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec

No	RÉVISION	Par	Date

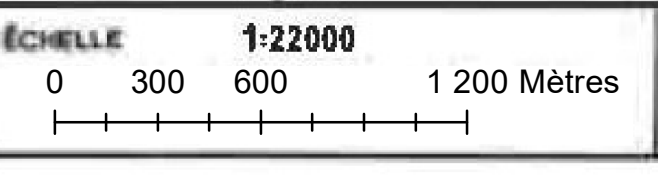
**CARTOGRAPHIE**  
 Daniel Gagnon  
 Marc Panneton

**DATE**  
 octobre 1986

**VÉRIFICATION**

**APPROBATION**  
 Prêtre: André Lavasseur  
 Secrétaire-trésorier: Robert Bouchard  
 Adopté le: 21 janvier 1987


**FEUILLET**  
 PLAN NO: 86-3214-RCI MODIF 2026-156



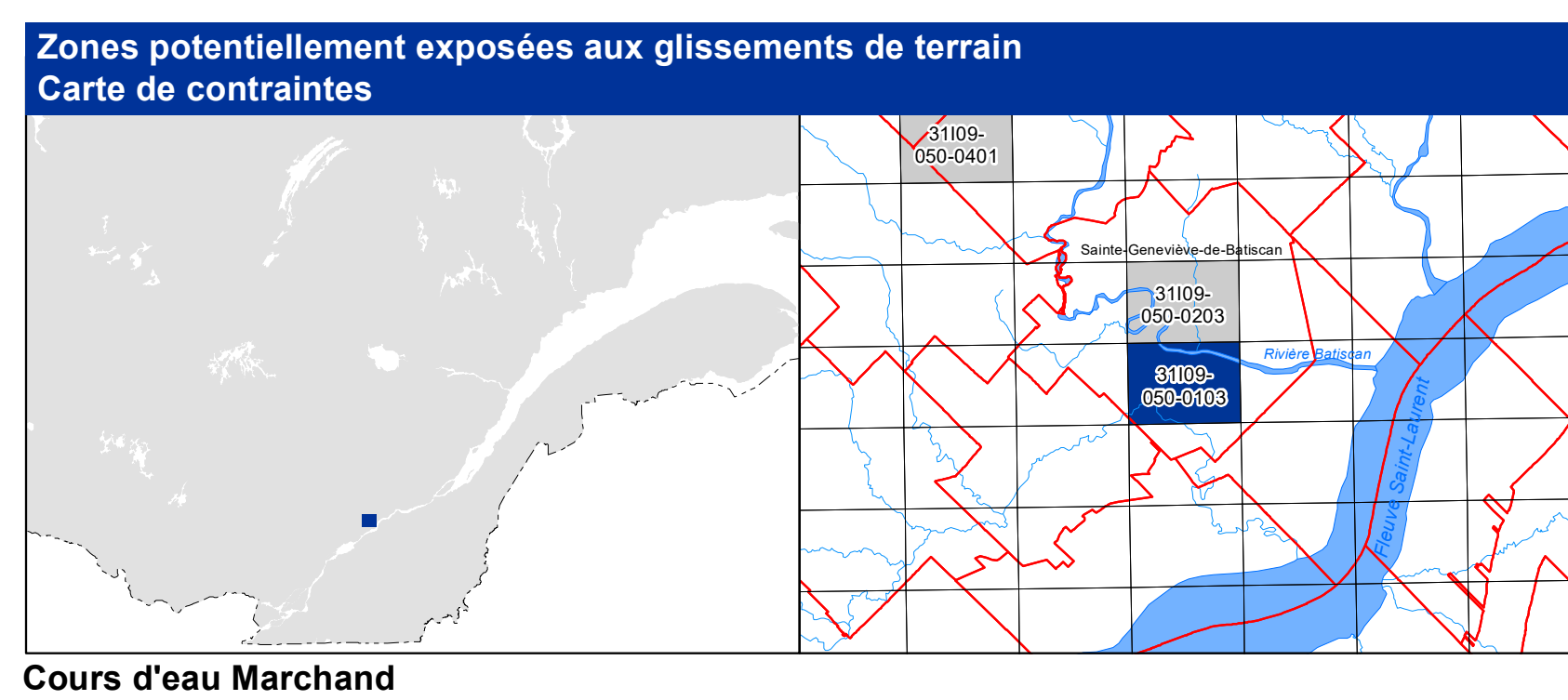
En ce qui concerne le caractère et l'exactitude des données représentées, aucune mesure ne devra être prise à partir de ce plan.

# Cours d'eau Marchand - C31|09-050-0103\_v2

31109-050-0103



31109-050-0103



**Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non régressifs**

- 702** Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- 703** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
- 704** Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain
- 705** Zone composée de sols à prédominance sabreuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain
- 706** Zone composée de sols hétérogènes (lit ou roc altéré), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique

Note : Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus

**Zones de contraintes relatives aux glissements fortement régressifs**

- 954 (Sommet)** Zone composée de sols à prédominance argileuse, située généralement au sommet des talus, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue
- 954 (Base)** Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet
- 954 (Socle)** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande

— Sommet de talus  
— Base de talus  
— Limite du relevé lidar aéroporté

**Avis à l'utilisateur**

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes et des données recueillies lors de la cartographie ainsi qu'à partir de relevés lidar aéroporté. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

**Métadonnées**

Surface référence géodésique : Ellipsoïde GRS 80  
 Système référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS84  
 Projection cartographique : Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (CCPQ), fuseau 8  
 Longitude d'origine (méridien central) : 73° 30' ouest  
 Latitude d'origine (équateur) : 0°  
 Coordonnées d'origine : X : 304 800 mètres ; Y : 0 mètre  
 Facteur d'échelle : 0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)  
 0 50 100 200 300 400 500 m  
 1 : 5000

**Sources**

Données : Topographie de référence par relevé lidar aéroporté  
 Orthophotographie numérisée

**Organisme**

Ministère des Transports du Québec  
 Région Mauricie

**Date/Année**

5 juin 2019  
 4 avril au 24 mai 2012  
 printemps 2023


**Réalisation**

Production : Ministère des Transports du Québec  
 Direction générale du laboratoire des chaussées  
 Direction de la géotechnique et de la géologie  
 Version 2.0 (avril 2025)

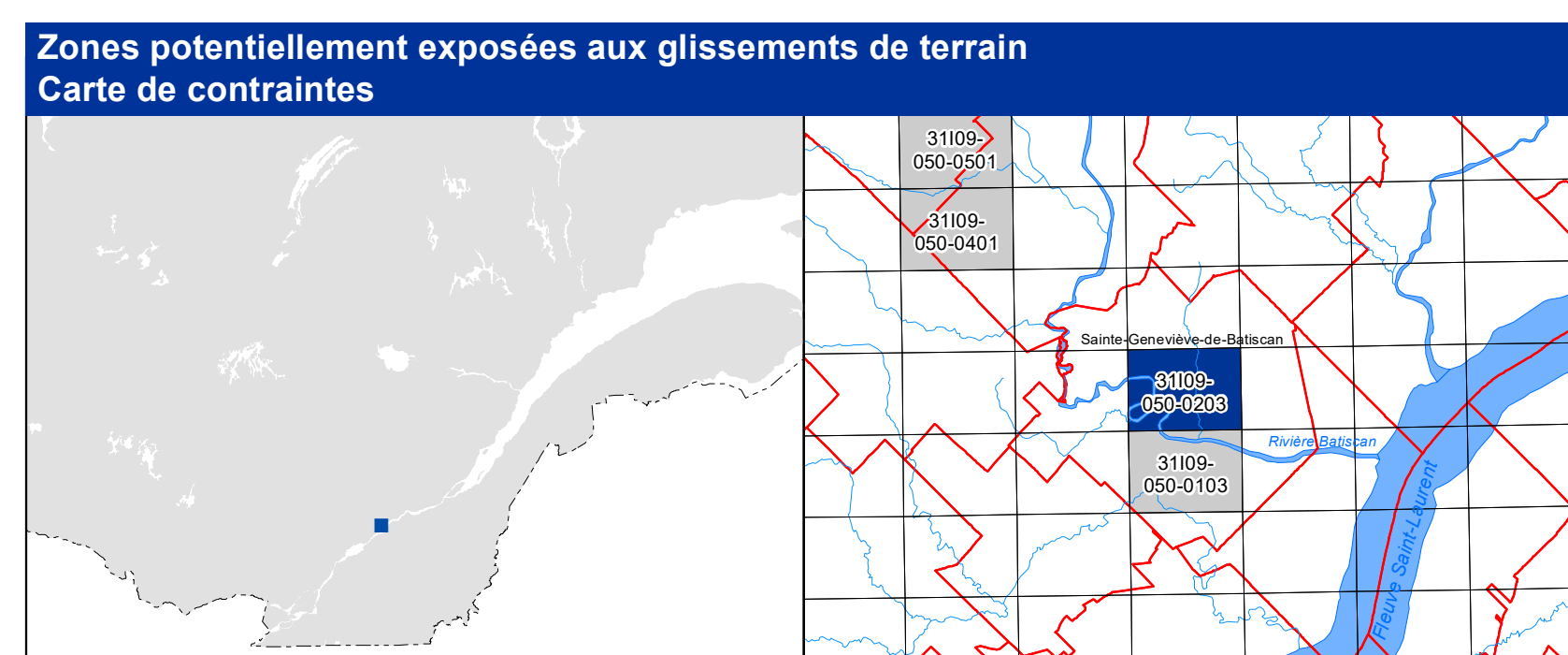
© Gouvernement du Québec  
 Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2e trimestre 2025

# Sainte-Geneviève-de-Batiscan -C31109-050-0203\_v2

31109-050-0203



31109-050-0203



**Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou rétrogressifs**

- Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
- Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain
- Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain
- Zone composée de sols hétérogènes (lit ou roc affleuré), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique

Note : Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus

**Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs**

- Zone composée de sols à prédominance argileuse, située généralement au sommet des talus, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue
- Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet
- Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande
- Sommet de talus
- Base de talus
- Limite du relevé lidar aéroporté

**Avis à l'utilisateur**

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes et des données recueillies lors de la cartographie ainsi qu'à partir de relevés lidar aéroportés. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

**Métadonnées**

Surface référence géodésique	Ellipsoïde GRS 80
Système référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS84
Projection cartographique	Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (CCPQ), fuseau 8
Longitude d'origine (méridien central)	73° 30' ouest
Latitude d'origine (équateur)	0°
Coordonnées d'origine	X : 304 800 mètres ; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle	0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

1 : 5000

**Sources**

Données	Organisme	Date/Année
Topographie de référence par relevé lidar aéroporté	Ministère des Transports du Québec	5 juin 2019 4 avril au 24 mai 2017
Orthographie numérique	Région Mauricie	printemps 2023

**Réalisation**  
 Production : Ministère des Transports du Québec  
 Direction générale du laboratoire des chaussées  
 Direction de la géotechnique et de la géologie  
 Version 2.0 (avril 2025)

© Gouvernement du Québec  
 Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2e trimestre 2025